

Conditions d'Accès et d'Utilisation du Système d'e-Sourcing Bravo

Avant d'accéder au Système et de l'utiliser, chaque Vendeur est tenu de lire et d'accepter les Conditions d'Accès et d'Utilisation stipulées ci-dessous.

Yildiz Holding AS (« **Yildiz** ») exploite le Système pour faciliter le flux d'informations entre les partenaires commerciaux et vendeurs potentiels et leur permettre de participer à des Évènements via le Système (chacun étant un « **Vendeur** »).

Le Vendeur désire avoir accès au Système afin de fournir certaines informations à Yildiz et/ou une Société du Groupe Yildiz et de participer à des Évènements. À ce titre, Yildiz accepte de fournir ces accès au Vendeur aux conditions stipulées ci-dessous.

1. Définitions

1.1. Dans les présentes conditions générales, les mots commençant par une majuscule ont la signification suivante :

« **Représentant Autorisé** » désigne tout employé du Vendeur, autorisé par ce dernier à accéder au Système.

« **Enchère** » désigne un prix indiqué par un Vendeur pendant un Évènement, ou en réponse à celui-ci, pour la vente ou la fourniture de marchandises ou services spécifié(e)s. Elle constitue une offre contraignante faite par un Vendeur.

« **Enchères Électroniques Inversées Hollandaises** » désigne des enchères électroniques dans lesquelles l'acheteur (toute Société du Groupe Yildiz) relève le prix en partant d'un point de départ bas jusqu'à ce qu'un enchérisseur accepte de vendre au prix indiqué.

« **Enchères Électroniques** » désigne le processus dans lequel plusieurs Vendeurs saisissent des Enchères dans le Système pour concourir afin de remporter le marché (total ou partiel) proposé par la Société du Groupe Yildiz concernée pour la vente ou la fourniture de marchandises et/ou services à cette société. Les Enchères Électroniques peuvent se faire sous la forme d'Enchères Électroniques Inversées Hollandaises, d'Enchères Électroniques Anglaises, d'Enchères Électroniques Inversées Anglaises, d'Enchères Électroniques Inversées Japonaises ou toute autre forme indiquée aux Vendeurs dans une Invitation.

« **Enchères Électroniques Anglaises** » désigne les Enchères Électroniques dans lesquelles les enchères démarrent au prix minimum acceptable par le Vendeur (Yildiz) et augmentent d'un incrément fixe à chaque nouvelle enchère. Chaque enchérisseur connaît le prix proposé et l'enchère la plus élevée, acceptable pour le vendeur, gagne.

« **Enchères Électroniques Inversées Anglaises** » désigne les Enchères Électroniques dans laquelle plusieurs Vendeurs offrent leurs produits et rivalisent sur le prix qu'un acheteur (toute Société du Groupe Yildiz) acceptera. L'acheteur a généralement le choix d'accepter une enchère ou de toutes les rejeter.

« **ERFx** » (ou « **eRFx** ») est un acronyme pour *Electronic Request For [x]* (Appel d'Offres Électroniques pour [x]), dans lequel x peut signifier Proposition (RFP), Devis (RFQ), Information (RFI) ou Offre (RFT). Parmi d'autres acronymes pseudonymes, citons ITT (*Invitation to Tender* ou Appel d'Offres) et PQQ (*Pre Qualification Questionnaire* ou Questionnaire de Pré-Qualification).

« **Évènement** » désigne le processus composé d'un ERFx et/ou d'Enchères Électroniques, auquel des Vendeurs sont conviés à participer par une Invitation.

« **Groupe de Sociétés Yildiz** » désigne Yildiz, toute société holding ou filiale de Yildiz à tout moment, et toute filiale à tout moment d'une société holding de Yildiz, et « **Société du Groupe Yildiz** » sera interprété en conséquence.

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne les brevets, modèles d'utilité, droits sur les inventions, droits d'auteur et droits connexes, marques commerciales et marques de service, noms commerciaux et noms de domaine, droits sur la présentation, sur valeur et droits de poursuite pour plagiat ou concurrence déloyale, droits sur les dessins ou modèles, droits sur les logiciels informatiques, droits sur les bases de données, droits de préservation de la confidentialité des informations (y compris le

savoir-faire et les secrets commerciaux) et tout autre droit de propriété intellectuelle, notamment toutes les demandes, tous les renouvellements ou prorogations de ces droits (et tous les droits de les demander et de se les voir accorder) et les droits à revendiquer une priorité sur ceux-ci, ainsi que tous les droits analogues ou équivalents ou formes de protection qui subsistent ou subsisteront, maintenant ou à l'avenir, dans toute partie du monde.

« **Invitation** » a la signification qui lui est attribuée à la clause 5.1.

« **Enchères Électroniques Inversées Japonaises** » désigne les Enchères Électroniques dans lesquelles l'acheteur (toute Société du Groupe Yildiz) baisse progressivement le prix en partant d'un point de départ élevé et les enchérisseurs doivent confirmer à chaque étape qu'ils sont prêts à vendre au prix indiqué.

« **Charte de Confidentialité** » désigne la charte de confidentialité de Yildiz alors en vigueur, présentée dans le Système et/ou stipulée dans les présentes conditions générales.

« **Informations du Vendeur** » désigne les informations demandées au Vendeur et fournies par celui-ci via le Système, notamment mais sans s'y limiter, les noms des personnes à contacter, les adresses, les informations sur l'usine de production et le fonctionnement, les données sur les produits et le stock, les prévisions, les informations produit, la définition exacte du prix et des facteurs de coût.

« **Profil du Vendeur** » désigne les informations de base relatives au Vendeur fournies par celui-ci via le Système et comprend les informations sur les Représentants Autorisés.

« **Système** » désigne le système d'e-Sourcing Bravo exploité par ou pour le compte de Yildiz et auquel le Vendeur peut avoir accès conformément aux présentes conditions générales. Le Système comporte le logiciel et toute(s) (les) base(s) de données nécessaire(s) pour utiliser et/ou exploiter le Système.

2. Conditions d'Accès et d'Utilisation

- 2.1. Le Vendeur est autorisé à accéder au Système à la stricte condition qu'il n'accèdera ni ne tentera d'accéder, ni ne permettra à d'autres personnes d'accéder ou de tenter d'accéder à d'autres espaces du Système auxquels il n'a pas l'autorisation d'accéder (y compris, mais sans s'y limiter, les espaces membres du Système relatifs aux autres Vendeurs ou à toute Société du Groupe Yildiz), ni à tout(e) document, information ou donnée de toute nature, autre que ceux/celles qui sont stockés dans le Système et qui concernent l'Évènement auquel le Vendeur participe.
- 2.2. Si le Vendeur consulte ou accède par inadvertance aux données, informations ou documents auxquels il est fait référence à la clause 2.1, il est tenu de se déconnecter totalement du Système sur-le-champ et de contacter Yildiz pour l'informer de cet accès non autorisé et des informations, données ou documents vu(e)s, et le Vendeur confirmera qu'aucune de ces données ou informations non autorisées n'a été copiée, sauvegardée, imprimée sur papier ou transférée sur un autre système, ni gérée autrement par lui d'une manière permettant de les récupérer à l'avenir.
- 2.3. Yildiz ne facturera pas au Vendeur l'accès au Système ou à toute partie de celui-ci.
- 2.4. Le Vendeur sera responsable de l'organisation et de la facilitation de son propre accès au Système et assumera le coût de toute connexion téléphonique, technologie de chiffrement, heure de travail et autre dépense liée à l'accès au Système.
- 2.5. Le Vendeur s'engage à ne pas :
 - 2.5.1. accéder au Système sans avoir pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que ses propres systèmes servant à l'accès au Système et toutes ses Informations sont exempt(e)s de virus ;
 - 2.5.2. autoriser quiconque, qui n'est pas un Représentant Autorisé, à accéder au Système et/ou à l'utiliser ;
 - 2.5.3. céder, transférer ou envisager de céder ou transférer tout(e) droit et/ou obligation du Vendeur au titre des présentes conditions générales ;

- 2.5.4. modifier, publier, copier, reproduire, transmettre, télécharger, imprimer, ou exploiter de quelque façon que ce soit les informations, données ou documents accessibles via le Système ou stocké(e)s dans celui-ci, ou en créer des travaux dérivés, que ce soit en totalité ou en partie, sauf (i) les Informations du Vendeur et (ii) dans le but de télécharger et d'imprimer les informations nécessaires à la participation à un Événement ; et
- 2.5.5. accéder ou utiliser le Système à des fins illégitimes ou d'en abuser d'une quelconque manière. La définition du terme « abus » est à l'entière discrétion de Yildiz.
- 2.6. Yildiz se réserve le droit de supprimer du Système, sans préavis, toute information (y compris les Informations du Vendeur) ou tout(e) autre texte, graphique, donnée ou information que Yildiz considère, à son entière discrétion, comme inapproprié(e) pour être inséré(e) dans le Système.

3. Informations du Vendeur

- 3.1. En contrepartie de l'autorisation d'accéder au Système accordée au Vendeur par Yildiz, le Vendeur s'engage à fournir des Informations du Vendeur complètes et exactes via le Système et à respecter les présentes conditions générales.
- 3.2. Le Vendeur, via ses Représentants Autorisés, a le droit d'accéder au Système via un Profil du Vendeur, uniquement aux fins de saisir ses Informations et de participer à un Événement.
- 3.3. Le Vendeur s'assurera que toutes les informations saisies dans le Système sont exactes et complètes et qu'elles n'enfreignent pas les droits de tiers, tels que les droits d'auteur, ne sont pas diffamatoires, obscènes, menaçantes, hostiles, injurieuses, abusives, frauduleuses ou criminelles, n'enfreignent les droits d'autres personnes et ne sont en aucune façon illégales.
- 3.4. Le Vendeur reconnaît et convient que toute Information du Vendeur qu'il a saisie ou dont il a donné l'autorisation de saisie dans le Système, l'a été à l'intention de Yildiz et pour son propre compte.
- 3.5. Yildiz se réserve le droit d'approuver ou de refuser les Profils de Vendeur sans préavis. Les Profils de Vendeur ne montrant pas d'activité pendant une période prolongée seront automatiquement supprimés.
- 3.6. Le Vendeur sera entièrement responsable de la mise à jour des Informations du Vendeur à tout moment, pendant toute la période d'activité de son Profil du Vendeur.

4. Enregistrement

- 4.1. Le Vendeur s'assurera que chaque Représentant Autorisé respecte les présentes conditions générales.
- 4.2. Yildiz fournira à chaque Représentant Autorisé un nom d'utilisateur et un mot de passe, que ce dernier devra modifier à réception et qui lui permettront d'accéder au Système. Le Vendeur devra s'assurer que chaque Représentant Autorisé garde secrets ses nom d'utilisateur et mot de passe.
- 4.3. Au premier accès au Système de chaque Représentant Autorisé, il lui sera demandé de changer le mot de passe pour un autre qu'il aura personnellement choisi. Les mots de passe peuvent ensuite être modifiés grâce à la fonction de mise à jour et Yildiz recommande que chaque Représentant Autorisé le fasse tous les 30 jours.
- 4.4. Le Vendeur devra s'assurer que tout accès au Système et toute activité sur celui-ci, par le Vendeur ou pour son compte, est autorisé(e) par lui-même et/ou ses Représentants Autorisés. Le Vendeur sera entièrement responsable de tout accès illégitime ou inapproprié au Système ou de toute activité sur celui-ci effectuée à l'aide de ses nom et mots de passe et/ou de ceux de ses Représentants Autorisés. Si le Vendeur a connaissance de toute utilisation non autorisée du Système par l'un quelconque de ses Représentants Autorisés, il est tenu d'en aviser immédiatement Yildiz. La perte du mot de passe privé de tout Représentant Autorisé peut se traduire par une obligation pour le Vendeur de renouveler sa demande d'accès au Système et son enregistrement.

- 4.5. Le Vendeur accepte d'aviser Yildiz par écrit lorsque l'un de ses Représentants Autorisés perd son autorisation d'accès au Système pour le compte du Vendeur.
- 4.6. Le Vendeur est autorisé à accéder au Système à la stricte condition que ni lui ni aucune de toutes les personnes qu'il autorise n'accèdent, n'autorisent l'accès ou ne tentent d'accéder aux autres espaces non autorisés de Yildiz ou au réseau de toute Société du Groupe Yildiz, et ne consultent aucun(e) autre profil, information ou donnée d'autres utilisateurs du Système.

5. Invitations et caractère contraignant des Enchères

- 5.1. La description des marchandises et services par toute Société du Groupe Yildiz dans le cadre d'un Évènement en vue de la réception d'Enchères ne constitue pas une quelconque offre contraignante de cette Société du Groupe Yildiz ou de toute autre Société du Groupe Yildiz, mais simplement une invitation au Vendeur à faire une offre (l'« **Invitation** »).
- 5.2. Tou(te)s les Évènements et Invitations sont proposé(e)s sur la base des conditions générales d'achat spécifiques de Yildiz (ou de la Société du Groupe Yildiz concernée), qui sont notifiées au Vendeur dans les documents de l'Invitation ou l'Évènement concerné(e) et/ou de tout autre document annexe à cette Invitation ou cet Évènement, selon le cas.
- 5.3. Les Enchères sont des offres juridiquement contraignantes. La soumission d'une Enchère vaut acceptation par le Vendeur des conditions générales d'achat applicables émises par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée pour l'Évènement correspondant. Toutes les Enchères, déclarations et offres de tout Vendeur au cours d'un Évènement ou en réponse à celui-ci ont la même validité à l'égard de Yildiz ou de la Société du Groupe Yildiz concernée que si elles avaient été formulées par écrit.
- 5.4. À l'exception d'une erreur grave ou manifeste, il n'est pas possible de modifier ou de retirer une Enchère reçue par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée.
- 5.5. La durée de validité de l'Enchère est stipulée dans l'Invitation et/ou tout document annexe à celle-ci. Si aucune durée n'est spécifiée, le Vendeur sera lié par sa dernière Enchère pendant 30 jours calendaires.
- 5.6. Toutes les Enchères sont faites dans la devise stipulée dans l'Invitation et/ou tout document annexe à celle-ci.
- 5.7. Veuillez noter que ni Yildiz ni aucune Société du Groupe Yildiz n'est tenue d'accepter une quelconque Enchère.

6. Procédé d'Enchère

- 6.1. Les Vendeurs ne peuvent soumettre une Enchère qu'entre la date de début et la date de fin mentionnées dans l'Invitation (et, dans le cas d'Enchères Électroniques, pendant la durée indiquée de l'Évènement d'Enchères Électroniques). Lorsque la date de fin a été atteinte et que l'Évènement est clos, aucune Enchère ne sera plus acceptée par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée.
- 6.2. D'éventuelles périodes de prolongation des enchères, dans le cadre de règles de prolongation spécifiques à chaque Enchère Électronique, doivent être envisagées. La date de fin est atteinte lorsque la dernière période de prolongation des enchères est terminée. (Applicable uniquement aux Enchères Électroniques Anglaises et Enchères Électroniques Inversées Anglaises).
- 6.3. L'achèvement imprévu des Enchères Électroniques doit être envisagé au cours des Enchères Électroniques Inversées Hollandaises. Les Enchères Électroniques se terminent lorsque la première enchère est déposée par tout Vendeur (applicable uniquement aux Enchères Électroniques Hollandaises).
- 6.4. En fonction des paramètres utilisés par Yildiz, le Vendeur peut n'obtenir l'accès à un Évènement qu'après avoir confirmé sa participation à celui-ci et avoir accepté les conditions générales d'achat applicables dans le Système. Il revient au Vendeur de se familiariser avec les informations relatives à l'Évènement avant d'y participer.

- 6.5. Si le Vendeur a soumis une Enchère avant des Enchères Électroniques, la première Enchère pendant celles-ci devra être équivalente à cette Enchère préalable ou plus compétitive.
- 6.6. Si les paramètres ou le contenu d'un Évènement sont modifiés par Yildiz avant ou pendant l'Évènement, tous les Vendeurs en seront informés. Dans ce cas, le Vendeur peut résilier sa participation à l'Évènement concerné et toutes les Enchères pour cet Évènement seront considérées comme nulles et non avenues. La poursuite de la participation du Vendeur à l'Évènement concerné après avoir reçu une notification de la modification des paramètres ou du contenu constitue un accusé de réception de ces modifications et vaut acceptation de celles-ci.
- 6.7. Aucune Enchère ne peut être annulée ou retirée par le Vendeur sans information préalable des participants, sauf en cas de modification des paramètres ou du contenu de l'Évènement par Yildiz.
- 6.8. Lors de la soumission d'une Enchère plus basse dans des Enchères Électroniques, toute offre plus élevée soumise précédemment par le Vendeur au cours de celles-ci devient automatiquement caduque (applicable aux Enchères Électroniques Inversées Anglaises uniquement).
- 6.9. Yildiz, ou la Société du Groupe Yildiz concernée, transmettra à chaque Vendeur, avant le début de chaque Évènement, toutes les informations utiles pour son Invitation et nécessaires à la participation.
- 6.10. Quel que soit l'Évènement, les Vendeurs s'engagent à ne saisir, en aucune circonstance, des Enchères fausses ou fictives afin de stimuler les enchères (cela ne s'applique pas aux évènements de test/formation qui seront clairement indiqués au Vendeur).
- 6.11. Yildiz s'engage à respecter les principes de liberté et de légalité de la concurrence sur la base de la valeur des services proposés. Yildiz et les Sociétés du Groupe Yildiz respectent toutes les lois anti-trust et relatives à la concurrence applicables dans tous les pays dans lesquels elles opèrent. Les Vendeurs déclarent, garantissent et acceptent de s'engager à respecter les mêmes principes de concurrence loyale.

7. Contrôle pendant l'Évènement

- 7.1. L'Évènement sera contrôlé par Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz. Si le Vendeur commet une erreur dans une Enchère, il contactera immédiatement Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz concernée pour l'informer de cette erreur. En cas de doute sur une erreur commise par le Vendeur dans une Enchère, Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée se réserve le droit de retirer cette Enchère afin de ne pas interrompre le déroulement de l'Évènement. Si une Enchère est supprimée par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée pour ce motif, le Vendeur en sera immédiatement informé. Si une Enchère a été supprimée à cause d'une erreur (soit reconnue par le Vendeur, soit considérée comme telle par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée), toute plainte de quelque nature que ce soit du Vendeur à l'encontre de Yildiz ou de toute Société du Groupe Yildiz sera exclue, quel qu'en soit le fondement juridique.
- 7.2. Yildiz dispose d'un personnel compétent à la fois en ce qui concerne le Système et les produits et services recherchés, qui sera disponible pour les questions, les suggestions et la résolution des problèmes pendant les Évènements.

8. Résultat de l'Évènement

- 8.1. Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée envisagera plusieurs critères, en plus du prix, pour l'attribution du marché dans le cadre d'un Évènement, en totalité ou en partie, à un ou plusieurs Vendeur(s) mieux-disants du point de vue des Enchères. Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée n'est pas obligée d'attribuer le marché à un ou plusieurs Vendeur(s). Toutes les Enchères peuvent être refusées, et ni Yildiz ni aucune des Sociétés du Groupe Yildiz n'est tenue d'attribuer le marché à un Vendeur ayant participé à un Évènement, si le prix de réserve ou un autre critère n'est pas atteint.
- 8.2. Yildiz peut suspendre, prolonger, terminer ou rouvrir un Évènement ou renouveler un Évènement clos afin de garantir un procédé transparent et équitable.

- 8.3. Yildiz communiquera le résultat de l'Évènement à tous les Vendeurs ayant soumis des Enchères dans un délai raisonnable après l'Évènement concerné.
- 8.4. À la suite de l'annonce à laquelle il est fait référence à la clause 8.3, si le Vendeur reçoit une acceptation de Yildiz ou de la Société du Groupe Yildiz concernée, il sera tenu d'y répondre en confirmant sa meilleure Enchère sous forme d'un devis formel.
- 8.5. Le choix d'un fournisseur par Yildiz et/ou une Société du Groupe Yildiz peut être influencé par différents facteurs fondés sur les critères de pré-évaluation et les qualifications pour l'Évènement concerné. De même, ces facteurs peuvent automatiquement recalculer une Enchère soumise par un Vendeur au cours d'un Évènement du fait de différentes conditions préalables des Enchères (p. ex., différence au niveau des incoterms/délais de livraison/devise/coût du change, etc.).
- 8.6. Toute information donnée aux Vendeurs sur un Évènement sera communiquée à tous les Vendeurs de façon égale. Les questions et suggestions soumises par les Vendeurs, les réponses de Yildiz à celles-ci, les structures de lot, le prix de réserve et les autres paramètres de l'Évènement seront communiqués de façon égale à tous les Vendeurs participant aux Enchères.

9. Intégration et suivi du fournisseur

- 9.1. Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée peut suivre, via le Système, la performance des Vendeurs auxquels ont été attribués des marchés conformément à la clause 8 à la suite d'un Évènement (les « **Fournisseurs** »). Le Système peut être utilisé pour d'autres fonctions administratives concernant l'intégration du Fournisseur et sa performance dans le temps, y compris, mais sans s'y limiter, l'enregistrement de l'appel d'offres, la vérification/l'examen du Fournisseur et la demande et le téléchargement des documents appropriés à tout moment.
- 9.2. Afin de permettre à Yildiz ou à la Société du Groupe Yildiz concernée d'évaluer, de contrôler et de suivre les qualifications, certifications et performances du Fournisseur, ce dernier doit fournir, via le Système, tout(e) document et/ou information demandé(e) à cet égard via le Système par Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée.
- 9.3. Yildiz ou la Société du Groupe Yildiz concernée peut partager avec le Fournisseur les données et/ou comptes rendus sur ses performances et les analyses de ses actions via le Système. Elles peuvent également contacter le Fournisseur via le Système. De ce fait, le Fournisseur est tenu de consulter régulièrement le Système pour voir ces messages ou mises à jour.
- 9.4. Les Fournisseurs doivent tenir à jour de façon précise leur Profil du Vendeur et toutes les autres informations (notamment, mais sans s'y limiter, tout document de qualification et de certification) qu'ils fournissent sur le Système.

10. Absence de garanties

- 10.1. Le Vendeur reconnaît que le Système comporte des bases de données et qu'aucun(e) document, information ou donnée figurant dans le Système n'est communiqué(e) avec une quelconque garantie sur son exactitude ou son exhaustivité par Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz.
- 10.2. Yildiz a pris des mesures raisonnables pour s'assurer que le Système est exempt de virus à la date des présentes conditions générales, mais ni Yildiz ni aucune des Sociétés de son Groupe ne garantit qu'il en est exempt ou le restera. Si le Vendeur accepte d'accéder au Système, il le fait entièrement à ses propres risques et sera seul responsable de toute conséquence. Ni le Vendeur, ni Yildiz ne transmettra sciemment tout code, virus ou document préjudiciable qui pourrait endommager, masquer ou rendre inopérant le Système ou l'exploitation des données de tout autre utilisateur du Système.
- 10.3. Yildiz ne garantit pas que le Système sera disponible, ni qu'il le sera en permanence ou sans interruption, ni qu'il sera sûr ou exempt d'erreur ou qu'il répondra à des exigences particulières du Vendeur. Yildiz exclut toute responsabilité résultant de l'insertion ou de la non-insertion de toute Information du Vendeur dans le Système.

- 10.4. Le Vendeur reconnaît que le Système utilise un niveau de chiffrement très élevé qui peut être illicite dans certains pays en dehors du Royaume-Uni. Il incombe au Vendeur de vérifier à tout moment que sa capacité à utiliser le Système est autorisée par les lois locales.
- 10.5. Le Vendeur reconnaît que lorsque le Système fournit des liens avec des sites internet exploités par des tiers, Yildiz n'a pas de contrôle sur ces sites. Le Vendeur utilise ces liens à ses propres risques et Yildiz exclut toute responsabilité concernant les sites internet pointés par ces liens et ne fait aucune déclaration ni ne donne de garantie à ce sujet.
- 10.6. Yildiz s'efforcera raisonnablement d'assurer que le Système est sûr et pourra, à tout moment, ajouter des mesures de sécurité supplémentaires auxquelles le Vendeur devra se conformer. Néanmoins, Yildiz ne garantit pas que les mesures qu'il prend pour protéger la sécurité du Système seront totalement efficaces, ni que le Système sera totalement protégé des tentatives d'accès non autorisés ou que toute Information du Vendeur ne sera pas interceptée par des tiers.

11. Limite de Responsabilité

- 11.1. Dans toute la mesure autorisée par la loi, ni Yildiz, ni aucune des Sociétés du Groupe Yildiz, ni aucun de leurs concédants de licence sur le logiciel utilisé dans le fonctionnement du Système n'accepte de responsabilité contractuelle, délictuelle (notamment la négligence) ou autre pour tout(e) dommage ou perte direct(e), indirect(e), spécial(e), accessoire, exemplaire, punitif/punitive ou consécutif/consécutif, lié(e) à ce qui suit ou en résultant d'une quelconque manière :
 - 11.1.1. l'utilisation du Système par le Vendeur ou son incapacité à l'utiliser ;
 - 11.1.2. la perte d'activité du Vendeur ;
 - 11.1.3. la perte de profits du Vendeur ;
 - 11.1.4. toute perte ou corruption de données ;
 - 11.1.5. une erreur ou omission dans la réception ou la transmission électronique de toute donnée ;
 - 11.1.6. l'expiration des présentes conditions générales ;
 - 11.1.7. l'utilisation de toute information fournie par Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz, ou la confiance accordée à cette information, même si le Vendeur a été averti de la possibilité d'un tel dommage ou perte.
- 11.2. Rien dans les présentes conditions générales n'exclut ni ne limite la responsabilité de Yildiz ou de toute Société du Groupe Yildiz pour des blessures corporelles ou un décès résultant de leur négligence ou de toute responsabilité pour fraude.
- 11.3. Le Vendeur accepte par le présent document d'indemniser Yildiz (y compris Yildiz au nom et pour le compte de toute Société du Groupe Yildiz) pour toute perte qu'elle ou toute Société du Groupe Yildiz pourrait subir ou encourir du fait de :
 - 11.3.1. toute utilisation abusive ou illégitime du Système, notamment mais sans s'y limiter, l'accès non autorisé au Système ou l'utilisation de noms d'utilisateur et/ou mots de passe pour y accéder ;
 - 11.3.2. une violation des présentes conditions générales :
 - (a) du fait de la négligence ou d'une faute volontaire du Vendeur ; ou
 - (b) dont le Vendeur est responsable, y compris mais sans s'y limiter, celles qui résultent de :
 - (i) l'accès non autorisé à certains espaces du Système auxquels le Vendeur n'a ni pouvoir ni autorisation d'accéder ;

- (ii) l'accès non autorisé à des informations relatives à d'autres Vendeurs ;
- (iii) la publication ou la transmission de déclarations, messages ou documents, ou tout autre acte enfreignant les Droits de Propriété Intellectuelle de Yildiz, de toute Société du Groupe Yildiz ou de tout tiers ;
- (iv) une violation de la clause 3.3 ;
- (v) l'insuffisance ou l'inexactitude de toute Information du Vendeur ; ou
- (vi) tout(e) autre acte ou omission du Vendeur, autrement illégal(e) ou enfreignant des lois antitrust et relatives à la concurrence ou toute autre loi dans tout pays.

12. Droits de Propriété Intellectuelle

- 12.1. Le Vendeur reconnaît que toutes les informations (autres que les Informations du Vendeur) fournies par Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz via le Système, y compris mais sans s'y limiter, tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur le Système, tous les rapports générés par le Système en relation avec l'activité du Vendeur sur le Système, et la conception, le format et la présentation des pages du Système, y compris mais sans s'y limiter les textes, sons, logiciels, graphismes, tableaux, vidéos, informations ou images (le « **Contenu** »), appartiennent à Yildiz (ou aux tiers propriétaires concernés, le cas échéant), et resteront sa/leur propriété, et que le Vendeur n'a aucun droit sur ce Contenu autre que celui de l'utiliser conformément aux présentes conditions générales.
- 12.2. Le Vendeur s'engage à ne pas copier, reproduire ou distribuer tout Contenu (autre que les Informations du Vendeur mises à sa disposition aux fins des présentes conditions générales) et à ne pas désassembler, décompiler ou tenter autrement de traduire ou de copier tout élément du Système.
- 12.3. Le Vendeur n'est ni autorisé ni habilité à créer un lien ou à essayer de créer un lien avec le Système, ni à le faire figurer sur la page d'accueil ou à tout niveau plus profond sur son site web ou tout autre système qu'il utilise ou détient.

13. Information Confidentielle

- 13.1. Tou(te)s les mots de passe, noms d'utilisateur, Informations du Vendeur et signatures électroniques, le cas échéant, sont reconnu(e)s comme étant des informations exclusives et confidentielles de Yildiz ou du Vendeur fournissant ces informations, selon le cas.
- 13.2. Yildiz et le Vendeur doivent tous deux s'assurer que toutes les Informations du Vendeur, les informations fournies au Vendeur par Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz, par le Système ou autrement, ainsi que le Contenu, restent confidentiel(le)s et ne soient pas divulgué(e)s, en totalité ou en partie, à tout autre tiers ou personne. Le Vendeur est tenu de s'assurer que ses directeurs et employés, de même que ses Représentants Autorisés, soient liés par des obligations de confidentialité et des restrictions d'usage en ce qui concerne toutes les informations confidentielles.
- 13.3. Nonobstant la clause 13.2, le Groupe de Sociétés Yildiz peut accéder aux Informations du Vendeur et les utiliser pour ses besoins commerciaux internes, notamment l'évaluation des Enchères. Pour éviter toute ambiguïté, le Groupe de Sociétés Yildiz a le droit de regrouper, d'analyser et/ou de résumer les Informations du Vendeur avec les informations fournies par d'autres Vendeurs du Système dans le but de générer des données agrégées et des rapports par métier ou secteur (qui sont réputés être du Contenu aux fins des présentes conditions générales) et peut publier ces informations et les divulguer à des tiers, sous réserve qu'aucune information ne soit identifiable ou attribuable au Vendeur.
- 13.4. Les restrictions sur la communication et l'utilisation prévues aux clauses 13.2 et 13.3 ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations qui :
- 13.4.1. à la date de leur réception, étaient déjà connues de la partie bénéficiaire et n'étaient pas soumises à une quelconque obligation de confidentialité ou de secret préalable ;

- 13.4.2. à la date de leur réception, étaient dans le domaine public ou y sont entrées par la suite autrement que du fait d'un acte ou d'une omission quelconque de la part de la partie bénéficiaire ;
- 13.4.3. ont été communiquées à la partie bénéficiaire par un tiers qui ne les avait pas acquises, directement ou indirectement, de la partie émettrice et qui, à la date de réception, n'était pas tenu par une obligation de confidentialité à cet égard ;
- 13.4.4. doivent être divulguées en raison de la loi ou d'une décision d'un tribunal compétent ou d'une bourse, d'un service administratif ou d'une entité reconnu(e), étant entendu que, préalablement à la divulgation desdites informations, la partie bénéficiaire devra consulter la partie émettrice sur la forme, la nature et l'objet envisagés pour cette divulgation.

14. Protection des données

- 14.1. Dans la présente clause, les définitions suivantes s'appliquent :

« **Droit sur la Protection des Données** » désigne la Directive Européenne 95/46/CE sur la Protection des Données, la Loi de 1988 sur la Protection des Données et toute autre législation en vigueur à tout moment qui met en œuvre cette Directive, la Loi de 2000 sur Réglementation des Pouvoirs d'Enquête, les Réglementations de 2000 sur les Télécommunications (Pratique Commercial Licite) (Interception des Communications (*SI 2000/2699*), la Directive 2002/58/CE sur la Protection des Données des Communications Électroniques, les Réglementations de 2003 (Directive CE) sur la Vie Privée et les Communications Électroniques (*SI 2426/2003*) et toute loi qui remplace ou modifie l'une quelconque de celles-ci (y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement Général sur la Protection des Données de 2016 (Règlement (UE) 2016/679) (le « **RGPD** »), ainsi que la législation équivalente applicable dans tout autre pays et toutes les autres lois, réglementations, directives et tous les autres codes de conduite applicables dans tout pays concerné eu égard au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, notamment les directives et codes de pratique émises par le Bureau du Commissaire à l'Information (*Information Commissioner's Office* ICO), le Groupe de travail Article 29, le Comité Européen de la Protection des Données ou toute autre autorité de surveillance compétente, à tout moment.

« **Données à Caractère Personnel** » et « **Traitement** » ont la signification qui leur est attribuée dans la Loi de 1988 sur la Protection des Données ou le Règlement Général sur la Protection des Données de 2016, selon le cas, (dans chaque cas, avec les modifications, mises à jour, remplacements effectué(e)s à tout moment) (et « **Traiter** » et « **Procédés** » doivent être interprétés en conséquence).

« **Données à Caractère Personnel du Vendeur** » désigne toutes les Données à Caractère Personnel détenues, contrôlées ou traitées par Yildiz via le Système, qui sont fournies par le Vendeur ou entrent en possession de Yildiz du fait de la mise à disposition du Vendeur dudit Système ou dans le cadre de celle-ci.

- 14.2. Les parties reconnaissent et conviennent qu'elles sont chacune tenues à tout moment de se conformer à toutes les lois relatives à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel qui s'appliquent aux parties dans le cadre de leur utilisation respective du Système, celles-ci pouvant inclure le RGPD et toute loi locale. Dans la mesure où le RGPD ne s'applique pas au traitement de données à caractère personnel au titre des présentes conditions générales (par exemple, si aucune des parties prenant part à un Événement n'est située à l'intérieur de l'EEE ou n'est une personne concernée par la surveillance de l'UE ou n'offre de marchandises et/ou services à des personnes concernées par l'UE), les lois locales relatives à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel s'appliqueront et l'article 14.3 sera réputé être modifié dans la mesure nécessaire pour se conformer à ces lois.

- 14.3. Si le RGPD s'applique au traitement des données à caractère personnel au titre des présentes conditions générales, les clauses suivantes s'appliqueront :

- 14.3.1. Compte tenu de la nature des Traitements et de l'état du développement technique, Yildiz devra mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données à Caractère Personnel du Vendeur contre la destruction accidentelle ou illégitime, la perte, l'altération et la divulgation ou l'accès non autorisé(e).

- 14.3.2. Yildiz n'autorisera aucun Traitement de Données à Caractère Personnel du Vendeur par tout agent, sous-traitant ou autre tiers (le « **Sous-Traitant** »), sans l'autorisation écrite préalable du Vendeur, sauf s'il s'agit d'un Sous-Traitant agréé conformément à la présente clause, étant entendu que Yildiz sera entièrement responsable de tous les actes et omissions du Sous-Traitant et, sous réserve de la clause 14.3.3, que le Sous-Traitant s'engage par écrit à respecter des obligations au moins équivalentes à celles imposées par Yildiz dans cette clause en relation avec les exigences stipulées à l'Article 28(3) du RGPD. Le Vendeur autorise Yildiz à faire appel aux Sous-Traitants notifiés au Vendeur au plus tard à la conclusion des présentes conditions générales, y compris (mais sans s'y limiter) BravoSolution Benelux B.V.
- 14.3.3. L'obligation pour Yildiz d'imposer au Sous-Traitant les obligations stipulées dans cette clause en vertu de la clause 14.3.2 reste soumise à la capacité de Yildiz (agissant raisonnablement) d'imposer ces obligations au Sous-Traitant, lorsque ce dernier a fourni à Yildiz ses conditions standards non négociables et, dans ce cas, Yildiz s'efforcera d'obtenir que les obligations stipulées à la clause 14.3.2 soient imposées au Sous-Traitant, nonobstant ses conditions générales standards.
- 14.3.4. Dans la mesure où Yildiz Traite toute Donnée à Caractère Personnel du Vendeur, Yildiz s'engage à :
- 14.3.4.1. ne Traiter les Données à Caractère Personnel du Vendeur que dans le cadre de la mise à disposition du Système au profit du Vendeur, conformément aux présentes conditions générales ou selon les instructions écrites du Vendeur à tout moment ; et
 - 14.3.4.2. sous réserve de la clause 14.3.5, ne pas transférer ni divulguer autrement, directement ou indirectement, toute Donnée à Caractère Personnel du Vendeur dans des pays en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE), sans le consentement écrit préalable du Vendeur, sauf si les lois des États Membres de l'UE ou la législation de l'UE exigent de Yildiz qu'il les transfère (auquel cas Yildiz informera le Vendeur de cette exigence légale avant le transfert, à moins que ces lois ne le lui interdisent).
- 14.3.5. Yildiz est autorisé à transférer les Données à Caractère Personnel du Vendeur à des pays en dehors de l'EEE, si l'une ou plusieurs des situations suivantes se produi(sen)t :
- 14.3.5.1. Yildiz a mis en place avec l'entité réceptrice hors EEE les clauses contractuelles modèles de l'UE, telles que stipulées dans la Décision 2010/87/UE ou toute autre version de ces clauses émises par la Commission Européenne ou une autorité de surveillance à tout moment ;
 - 14.3.5.2. le transfert a lieu vers un pays hors EEE, qui est réputé, de l'avis de la Commission Européenne ou de toute autre autorité de surveillance, avoir à tout moment un niveau de protection adéquat ;
 - 14.3.5.3. si le transfert est effectué vers une Société du Groupe Yildiz située à l'extérieur de l'EEE, le Groupe de Sociétés Yildiz a déjà mis en place des Règles Internes Contraignantes pour le transfert des Données à Caractère Personnel à une Société du Groupe hors EEE ou un accord de transfert intra-groupe qui prévoit la protection nécessaire des Données à Caractère Personnel du Vendeur, conformément à la Loi sur la Protection des Données ;
 - 14.3.5.4. il y a code de conduite approuvé, mis en place par une association ou une autre instance représentant Yildiz ou le Vendeur, qui s'applique au territoire hors EEE ou aux territoires vers lesquels les Données à Caractère Personnel du Vendeur doivent être transférées ;
 - 14.3.5.5. il y a un mécanisme de certification approuvé mis en place en ce qui concerne le territoire hors EEE ; et
 - 14.3.5.6. si le transfert est effectué vers une entité située aux États-Unis, cette entité participe au Bouclier de Protection des Données UE-États-Unis (EU-US

Privacy Shield) ou à tout autre mécanisme susceptible de le remplacer à tout moment.

14.3.6. Yildiz est tenue de :

14.3.6.1. s'assurer que l'accès aux Données à Caractère Personnel du Vendeur est limité au personnel et aux Sous-Traitants agréés de Yildiz, qui ont besoin d'y accéder pour exploiter le Système, gérer les Évènements et prendre en compte les Enchères, et qui sont soumis à une obligation de confidentialité contraignante en ce qui concerne les Données à Caractère Personnel du Vendeur ;

14.3.6.2. en tenant compte de la nature du Traitement, aider le Vendeur dans la mesure du possible, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées en cas de demande d'accès, de rectification ou de suppression des Données à Caractère Personnel du Vendeur par une personne concernée ou de toute objection au Traitement ;

14.3.6.3. informer le Vendeur par écrit, sans retard indu, si une de ses Données à Caractère Personnel a été communiquée en violation de la clause 14 ;

14.3.6.4. informer le Vendeur sans délai s'il prend connaissance d'une violation de la sécurité des Données à Caractère Personnel du Vendeur, cette information devant comporter tous les précisions relatives à cette violation ;

14.3.6.5. apporter l'assistance que le Vendeur peut raisonnablement demander, à ses propres frais, dans le cadre de :

(a) la nécessité d'effectuer une évaluation d'impact sur la protection des données, conformément à la Loi sur la Protection des Données ; et

(b) toute approbation de tout Traitement des Données à Caractère Personnel du Vendeur par le Commissaire à l'Information ou toute autre autorité de surveillance de la protection des données.

14.3.6.6. lors de l'expiration de la consultation et de l'utilisation du Système par le Vendeur, aux frais du Vendeur et à son choix, soit retourner toutes les Données à Caractère Personnel du Vendeur (et les copies de celles-ci), soit les supprimer en toute sécurité, sauf si une loi locale applicable impose à Yildiz de les stocker.

14.3.7. Yildiz autorisera, une fois par an au maximum, que le Vendeur ou tout contrôleur désigné par celui-ci effectue un audit, aux frais du Vendeur, afin que Yildiz démontre sa conformité à la présente clause 14. Aux fins de cet audit, Yildiz mettra à la disposition du Vendeur et de tout contrôleur désigné par celui-ci, moyennant un préavis raisonnable, toutes les informations que le Vendeur estimera (en agissant raisonnablement) nécessaires pour démontrer le respect de la présente clause par Yildiz.

14.3.8. Si Yildiz estime raisonnablement que toute instruction qu'il reçoit conformément à la clause 14.3.7 est susceptible d'enfreindre la Loi sur la Protection des Données ou toute autre loi applicable, il devra en informer sans délai le Vendeur et sera en droit de retirer son autorisation sur cet audit et/ou de refuser de mettre à disposition le Système jusqu'à ce que le Vendeur modifie son instruction afin d'éviter toute infraction.

15. Améliorations et Modifications

15.1. Yildiz se réserve le droit, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, de modifier l'une quelconque de ses informations et d'améliorer, modifier, changer, suspendre ou interrompre définitivement tout ou partie du Système et de restreindre ou d'interdire son accès, sans préavis adressé au Vendeur.

16. Suspension et Résiliation

- 16.1. Yildiz peut suspendre l'accès au Système et/ou son utilisation, ou résilier les présentes conditions générales immédiatement sur notification si :
 - 16.1.1. le Vendeur enfreint l'une quelconque des présentes conditions générales ou la Charte de Confidentialité, ou si Yildiz prévoit qu'il le fera ; ou
 - 16.1.2. Yildiz considère, à sa seule discrétion, que le maintien de l'accès du Vendeur au Système aura des effets préjudiciables sur le Système ou sur les données qu'il contient.
- 16.2. L'une ou l'autre des parties peut résilier les présentes conditions générales à tout moment en adressant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins 30 jours calendaires.
- 16.3. En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, le Vendeur cessera d'utiliser le Système et son accès lui sera retiré par Yildiz. La résiliation des présentes conditions générales n'affectera nullement les obligations respectives et droits respectifs des parties au titre de celles-ci jusqu'à la date de résiliation.
- 16.4. Les dispositions des présentes conditions générales qui, par leur nature, doivent survivre à la résiliation demeureront en vigueur en cas de résiliation.

17. Généralités

- 17.1. Les parties conviennent que le Groupe de Sociétés Yildiz a pour intention de bénéficier des présentes conditions générales et d'obtenir des droits d'action au titre de celles-ci, étant entendu que Yildiz aura le droit de les modifier ou de les changer, en tout ou partie, sans en référer à un autre tiers ou consulter tout autre tiers. Sous réserve de ce qui précède, une personne qui n'est pas partie aux présentes conditions générales ne dispose d'aucun droit au titre de la Loi de 1999 sur les Contrats (Droits de Tiers) pour faire respecter toute disposition des présentes conditions générales.
- 17.2. Si une ou plusieurs des présentes conditions sont jugées illégales ou inapplicables par un tribunal compétent, les autres conditions continueront à s'appliquer.
- 17.3. Tout retard dans l'application des droits au titre des présentes conditions n'affectera pas ces droits et aucune renonciation à l'un de ceux-ci ne sera réputée être une renonciation à tout autre droit ou à toute autre violation ultérieure de celui-ci.
- 17.4. Yildiz se réserve expressément tout droit non expressément accordé dans les présentes conditions.
- 17.5. Les présentes conditions générales constituent la totalité de l'accord entre les parties en ce qui concerne le Système et remplacent tou(te)s les accords ou déclarations antérieur(e)s (y compris, mais sans s'y limiter, les accords d'exploitation d'un pilote technique du Système), qu'ils soient oraux ou écrits, expresses ou implicites à cet égard, et il n'existe aucun(e) autre accord, entente, condition, garantie ou déclaration. Veuillez noter que d'autres conditions commerciales de Yildiz s'appliquent à la fourniture de produits et services spécifiques à Yildiz par le Vendeur.
- 17.6. Les deux parties peuvent faire référence à l'existence des présentes conditions générales, mais ne peuvent faire référence aux dispositions de celles-ci, sans le consentement de l'autre partie. Toute information détaillée, déclaration publique ou référence aux dispositions des présentes conditions générales à des fins publicitaires ou autres ne peut être faite par une partie qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.
- 17.7. Aucune condition ou disposition de ce document ne sera réputée avoir fait l'objet d'une renonciation et aucune violation ne sera réputée excusée, à moins que cette renonciation ou ce consentement ne soit effectué(e) par écrit et signé(e) par Yildiz ou le Vendeur selon le cas.
- 17.8. Rien dans les présentes conditions générales ni aucune action entreprise par les parties au titre de celles-ci ne créera une quelconque relation de partenariat ou d'agent entre elles.

- 17.9. Toute notification en lien avec les présentes conditions générales doit être envoyée, dans le cas du Vendeur, à l'adresse associée à son Profil du Vendeur et, dans le cas de Yildiz, à l'adresse indiquée au Vendeur, ou, s'agissant de l'une ou l'autre des parties, à toute autre adresse qui peut être notifiée à tout moment à l'autre partie. Les notifications doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier électronique, et seront réputées avoir été reçues par le destinataire dans les 72 heures après la remise à la poste ou dans les 24 heures suivant l'envoi par courrier électronique à la bonne adresse électronique du destinataire.
- 17.10. Les présentes conditions générales sont liées à la personne du Vendeur et ne peuvent être cédées, vendues, transférées, sans l'autorisation préalable écrite de Yildiz, et aucun droit ne peut être sous-licencié par le Vendeur, sans cette autorisation. Yildiz peut céder le bénéfice des présentes conditions générales à toute société faisant partie du Groupe de Sociétés Yildiz à tout moment, sans avoir à demander le consentement du Vendeur.
- 17.11. Yildiz peut modifier les présentes conditions générales à tout moment. Le Vendeur reconnaît qu'il est tenu de vérifier les présentes conditions générales régulièrement pour s'assurer de comprendre les conditions générales en vigueur.

18. Force Majeure

- 18.1. Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz ne peut être tenu(e) responsable de tout(e) retard ou non-exécution de ses obligations au titre des présentes conditions générales ou en lien avec celles-ci (y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la disponibilité du Système et l'accès aux données dans le Système), lorsque ce retard ou cette non-exécution résulte d'un cas de force majeure ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de Yildiz ou de toute Société du Groupe Yildiz (y compris, mais sans s'y limiter, toute défaillance mécanique, électronique, logicielle, d'interconnectivité ou de communication qui empêche cette partie de transmettre ou de recevoir des données).

19. Choix de la Loi et du Lieu de Juridiction

- 19.1. Les présentes conditions générales et tout(e) litige ou question en découlant ou en rapport avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit anglais.
- 19.2. Les parties acceptent irrévocablement, sous réserve de ce qui est stipulé ci-dessous, la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles pour régler tout(e) litige ou réclamation résultant de ces conditions générales ou de leur objet, constitution, résiliation ou expiration (y compris les réclamations non contractuelles) ou lié(e) à ceux-ci. Rien dans la présente clause ne peut limiter le droit de Yildiz ou de toute Société du Groupe Yildiz d'engager des poursuites contre le Vendeur par-devant tout autre tribunal compétent, et l'ouverture d'une procédure dans un ou plusieurs pays n'empêchera pas Yildiz ou toute Société du Groupe Yildiz d'entamer des procédures dans tout autre pays, que ce soit simultanément ou non, dans la mesure autorisée par la loi de ces autres pays.
- 19.3. Les présentes conditions générales sont rédigées en langue anglaise. Si elles sont traduites dans une autre langue, la version en langue anglaise prévaut.